

QUOTIENT FAMILIAL

2021-2022

Les documents sont à déposer à l'Espace Marianne ou à envoyer par mail : regiejuv@mairie-juvisy.fr

Représentant légal 1 :

Nom :

Prénom :

Tél :

Adresse :

Email :

Création de mon compte sur le Portail Famille « Juv'easy » : Représentant 1 : oui non et/ou Représentant 2 : oui non

Lien de parenté :

Profession :

Employeur :

Adresse :

Représentant légal 2 :

Nom :

Prénom :

Tél :

Adresse :

Email :

Lien de parenté :

Profession :

Employeur :

Adresse :

Nom de l'allocataire CAF :

Numéro :

Situation familiale : Marié Divorcé Vie maritale Pacsé Famille monoparentale

FAMILLE

NOM ET PRÉNOM DES ENFANTS	DATE DE NAISSANCE	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	GARDE PARTAGÉE* OUI / NON
.....
.....
.....

*Si oui : fournir avis d'imposition des 2 parents + jugement avec garde partagée.

J'adhère (les deux options sont possibles) :

pour le prélèvement automatique (joindre RIB + formulaire mandat SEPA ci-joint)

pour l'envoi des factures dématérialisées via le Portail Famille « Juv'easy »

(Cette option nécessite la création d'au moins un compte sur le Portail Famille « Juv'easy »).

Documents à fournir au dos de la fiche QF

JE DÉCLARE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS

Fait à Juvisy-sur-Orge le :

Signature

JE COCHE LA CASE QUI CORRESPOND À MA SITUATION :

J'ai déjà fait calculer mon quotient familial 2020/2021,

ma situation professionnelle, la composition de mon foyer, mon adresse n'ont pas changé, je joins les copies des documents obligatoires communs de la ligne A de la liste ci-dessous.

J'ai déjà fait calculer mon quotient familial 2020/2021,

ma situation professionnelle, la composition de mon foyer, mon adresse ont changé, je joins les copies des documents obligatoires communs de la ligne A et les documents B et C en fonction de mon changement de situation.

Je n'ai jamais effectué de calcul de quotient,

je joins les copies des documents A, B et C.

Je ne souhaite pas effectuer le calcul du quotient 2021/2022

je joins uniquement mon justificatif de domicile et mes factures seront calculées au quotient maximum.

Fait le/...../..... Signature :

Seuls les dossiers complets pourront être traités par le guichet unique. En cas de dossier incomplet, vous serez avisés des documents manquants nécessaires pour le calcul du quotient. Sans réponse de votre part sous un mois, à compter de la relance des services de la Ville, le quotient maximum sera appliqué.

A	Documents communs :	Revenus : <ul style="list-style-type: none">- Avis d'imposition ou non-imposition 2020 sur les revenus 2019 (pour les personnes mariées et pour les gardes alternées, fournir les 2 avis)- Dernière attestation de paiement CAF (datant de moins de 3 mois)- Pôle emploi, indemnités journalières CPAM, pension invalidité, pension alimentaire. Justificatif de domicile : <ul style="list-style-type: none">- Facture datant de moins de 3 mois (électricité, gaz, eau, loyer...) En cas d'hébergement : attestation d'hébergement et justificatif de domicile au nom de l'hébergeur datant de moins de 3 mois, copie de sa pièce d'identité. Prélèvement automatique : <ul style="list-style-type: none">- RIB + Mandat SEPA complété
B	Justificatifs d'état civil :	<ul style="list-style-type: none">- Livret de famille, acte de naissance, extrait d'acte de mariage, jugement de divorce En cas de séparation ou de divorce : dernière décision judiciaire qui fait état du lieu de résidence ou de principe de garde alternée. A défaut une attestation sur l'honneur signée par les deux parents. (Si garde alternée : nécessité pour chaque parent de calculer son quotient familial).
C	Justificatifs professionnels :	<ul style="list-style-type: none">- 3 derniers bulletins de salaire (des personnes composant le foyer)- Dernière notification de versement de pôle emploi- Derniers relevés d'indemnités journalières CPAM, pension invalidité, pension alimentaire ou pension de retraite.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de vérification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit à Madame le Maire de Juvisy-sur-Orge - BP56 - 6 rue Piver - 91260 Juvisy-sur-Orge.